



Mon témoignage: le chemin de la régularisation

Par **marie59**, le **15/11/2012** à **23:11**

Bonjour,

J'écris aujourd'hui sur ce forum, pour vous faire part de mon expérience.

Ayant en vain cherché des conseils sur le net, posé des questions sur des forum auxquelles je n'avais pas de réponse, je me dis que mon témoignage pourra (si je n'ai toujours pas de réponse) au moins peut être servir à d'autres :)

Mon ami (avec qui je suis depuis maintenant 2 ans) est en situation irrégulière depuis 4 ans.

Il est arrivé en France il y a 10 ans, comme étudiant, a rapidement commencé à travailler en job étudiant, et son patron lui ayant proposé une promotion et un CDI il a abandonné ses études et a fait une demande de visa salarié, qui a échoué et il a donc reçu une obligation de quitter le territoire.

Attaché à la France et à son travail il est resté, en situation irrégulière.

Il n'en a informé son patron qu'il y a 9 mois, celui-ci a décidé de l'accompagner dans ses démarches mais nouvel échec (en réalité la préfecture n'a jamais traité le dossier, nous l'avons appris en août après des milliers d'appels et passage en préfecture d'où l'on se faisait jeter). Depuis 8 mois il n'a plus d'emploi et aucune ressource puisque pas droit aux aides pour les sans papiers.

Pacsés depuis octobre 2011, nous avons donc décidé de tenter sa régularisation pour vie privée et familiale et avons obtenu, début septembre un rendez-vous pour le 12 novembre, enfin une victoire!

On lui a donné un dossier à remplir, avec des pièces à apporter: preuves d'un an de vie commune surtout.

Nous nous sommes donc présentés lundi dernier, très stressés, et avons été reçus par une femme très gentille qui a contrôlé le dossier et a pris les pièces qui l'intéressaient: factures téléphones sur 1 an, quittances de loyer à nos 2 noms (mais j'ai peur que ça ne passe pas, mon père est notre proprio), impôts de cette année, taxe d'habitation.

Je ne sais pas ce que ça aura comme résultat, mais j'ai peur, très peur, d'une part que ça dure encore des mois voire 1 année, d'autre part que ce soit encore un échec. C'est sa

derniere chance.

N'hésitez pas à me laisser vos témoignages, et si vous avez des questions, je me ferais un plaisir de vous répondre.

Merci de m'avoir lue

Par **marie59**, le **15/11/2012** à **23:34**

J'ajoute juste un petit commentaire, quelque chose qui m'a paru normal lors du rendez vous. Les guichets étant en open space, j'entendais les rendez vous d'à coté ^^.

Les demandeurs devaient répondre à des questions telles que "quel est le nom de notre ministre de l'interieur" ou encore "le mariage gay est il autorisé en france?"... Et pour mon conjoint: aucune question.

L'employée n'a pas souhaité non plus prendre les lettres de soutiens et déclarations sur l'honneur de notre entourage, ni ses fiches de paies...

Est ce normal d'apres vous? Ou mauvais signe? On a tendance dans ces cas là à tout interpreter, meme sa reponse lorsqu'on a demandé si d'apres elle le dossier passerait (haha) sur le ton de l'humour bien sur.

J'ai tellement peur, je vous jure, on a tellement de projets, une vie si stable et saine

Par **Emaux**, le **16/11/2012** à **16:24**

Si votre compagnon peut attester de 10 ans de présence en France, il peut être régularisé et obtenir une carte « vie privée et familiale » au titre de l'article L313-14. Cette régularisation reste à l'appréciation du préfet, elle n'est donc pas « de plein droit ». Mais, les éléments que vous communiquez, laisse espérer une issue positive...

Si les préposés n'ont pas posé de questions à votre ami, c'est probablement que son niveau d'étude les a dissuadé de le « tester » : ce n'est pas inquiétant en soi. De même, il n'a pas vraiment besoin de lettre de soutien, eu égard à sa durée de présence...

Par **marie59**, le **16/11/2012** à **19:14**

merci beaucoup pour votre réponse.

Il aura 10 de présence en octobre 2013, mais un avocat lui avait dit que cette loi n'était effective que pour les ressortissants Algeriens (accord d'évian il me semble), il est marocain.

Son niveau d'étude n'est pas non plus excellent: il a une licence, et le préposé à la préfecture

n'a pas regardé ses fiches de paies ni contrat de travail et n'a donc pas vu qu'il avait occupé un poste de manager pendant 4 ans.

Ceci dit il parle un Français impeccable, c'est peut être cet élément qui a fait qu'aucune question n'a été posée.

La préposée a quand même pris ma lettre, qu'elle ne voulait pas prendre, finalement elle l'a lue et a décidé de l'ajouter au dossier, il faut dire que j'y avais mis tout mon coeur.

Merci vraiment en tous cas de vous y être intéressé, vous me redonnez le moral et le sourire.

Je vous raconterais l'issue de ce témoignage

Par **marie59**, le **18/11/2012 à 15:04**

DU NOUVEAU:

Mon conjoint a reçu 2 courrier hier:

_ le 1er lui demandant qu'on passe tous les 2 pour apporter et signer une déclaration de communauté de vie (pourtant déjà jointe au dossier

_ un deuxième courrier pour le règlement du "droit de visa de régularisation perçu préalablement à la délivrance d'un premier titre de séjour"

Ce courrier spécifie qu'il faut se rendre en préfecture pour payer la somme de 230 euros en timbres fiscaux, mais nous ne comprenons pas tout à fait à quoi cela correspond.

Je ne pense pas que ce soit pour la délivrance du dit titre (délivré en 5 jour ce serait étrange)

Le courrier cite l'article L311-13-D du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, du 28 décembre 2011.

En fouillant sur internet mon conjoint a trouvé un autre article que je vous joint:
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34454.pdf (bas de la page 2)

Aux vues de ces informations j'ai l'impression que l'issue sera positive mais ai peur de me faire de faux espoirs.

C'est pourquoi je vous demande vos impressions plus avisées et surement plus objectives que les miennes,

merci d'avance

Par **pancras**, le **18/11/2012 à 15:49**

Bjr Marie,

Lors du dépôt de sa demande de titre de séjour, votre partenaire a dû effectuer un premier versement obligatoire de 110 euros.

Si sa demande de titre de séjour n'était pas acceptée, la somme de 110 euros n'aurait pas été remboursée.

Mais, puisque sa demande de titre a été acceptée, il doit verser une somme complémentaire de 230 euros à la remise de son titre de séjour.

Cordialement,

Par **pancras**, le **18/11/2012 à 15:58**

pour ce qui est de la déclaration sur l'honneur de la communauté de vie, elle doit être signée au guichet en votre présence. C'est tout à fait normal et votre présence est donc nécessaire.
Cdlt,

Par **Emaux**, le **18/11/2012 à 17:15**

L'article L311-13D spécifie les droits fiscaux (de 220 €) à verser lorsque l'entrée sur le territoire français ne s'est pas fait « selon les règles en vigueur » (visa, etc).

La demande des 220 € implique que votre dossier a été accepté, ce qui laisse augurer une issue favorable...

Par **marie59**, le **18/11/2012 à 23:12**

Bonsoir tout le monde,

merci pour vos retours rapides cette fois encore. J'ai trouvé ça tellement rapide, on nous disait 4 mois, et 5 jours plus tard on reçoit un courrier.

On va demain à la préfecture pour qu'il règle la somme. Merci beaucoup

Par **Emaux**, le **18/11/2012 à 23:22**

Attention, il va falloir encore attendre le rendez-vous à l'Offi dans plusieurs mois avant l'obtention de la carte « plastifiée »... (Demain ce ne sera que l'accord sur le dossier...)

Bon courage !

Par **marie59**, le **19/11/2012 à 19:39**

Bonjour Emaux,

En effet, comme vous me l'avez dit la carte de séjour se fait un peu attendre ;)

Nous avons été à la préfecture ce matin et... que de bonnes nouvelles!!

Nous avons rempli et signé la déclaration, il a donné les timbres fiscaux et immédiatement la préposée nous a dit avec un grand sourire qu'elle devait changer son récépissé avec une autorisation de travail!!!! Quelle surprise, elle nous a ensuite confirmé que la demande était bien acceptée.

Voilà une nouvelle vie commence!!! La fin d'un long chemin, semé de difficultés, de doutes, de remises en questions, mais ça en valait la peine!!!!

Tout repars à zéro, il va reprendre ses études, pouvoir prendre un job à côté, vivre, voyager (mais pas tout de suite puisqu'il faut attendre le titre de séjour) nous reprenons l'envie de faire des projets...

J'ai juste une dernière question: durant ces 9 mois de "chomage forcé" il n'a eu, bien entendu, aucun revenus, ni aide. Je sais bien que rien ne lui était dû étant donnée sa situation irrégulière, mais savez vous s'il peut y avoir une rétro activité sur ces mois de la part de pôle emploi, sachant qu'il a cotisé comme tout le monde pendant ses années de travail et a payé des impôts.

Merci en tous cas à tous ceux qui s'y sont intéressés, ou m'ont apporté leurs conseils et soutien.

J'espère pouvoir donner un peu d'espoir à ceux qui doutent. Voici un joli témoignage d'une régularisation!

Par **Emaux**, le **19/11/2012 à 23:10**

Bonsoir,

La rétrocession d'allocations par les ex-assedic (intégré à Pôle Emploi, dorénavant), ce n'est pas « le genre de la maison »... En outre, il était, si je comprends bien, sur un contrat aidé : il faudrait étudier attentivement son régime passé de cotisations pour établir ce à quoi il avait droit, mais je suis a priori sceptique sur les chances de succès et pas certain que ce soit le combat à mener actuellement...

Effectivement les étrangers paient souvent des cotisations sans bénéficier des prestations correspondantes – contrairement à ce que racontent les populistes...

Désolé !

À bientôt

Emaux

<https://twitter.com/Emaux>

Par **marie59**, le **20/11/2012 à 14:42**

Merci emaux, on s'en doutait un peu, et effectivement, je pense que ce n'est pas la priorité, on a surtout envie de lancer l'avenir et d'avancer enfin...

Merci beaucoup!!

Par **cirius**, le **29/12/2012 à 15:27**

Bonjour

marie59 tu es allée à la préfecture de Lille?

Je suis étonnée car moi même j'ai été à plusieurs reprise à la préfecture de Lille et j'ai pas aimé la manière dont j'ai été reçue!!!!

Par **Emaux**, le **02/01/2013 à 00:26**

Bonsoir Mylène,

Ton histoire est malheureusement courante : il arrive même que le (ou la marié soit expulsé juste AVANT le mariage !

Je ne sais de quelle préfecture tu dépends mais manifestement, les demandes des préposés excèdent les exigences légales... Notamment, le visa long séjour n'est plus exigible depuis la loi de finance 2011 : le retour en Tunisie n'était donc pas nécessaire...

Quant au délai pour obtenir les documents demandés, ne t'inquiète pas ce n'est pas un motif de refus de titre de séjour. De toutes façons, dis-toi que tu as le droit avec toi car les mariages mixtes restent un des cas où le titre de séjour ne peut légalement pas être refusé au conjoint étranger (cela relève de l'article L313-11 4° du Code des étrangers)...

Personnellement, je te conseillerais de ne pas rester seule à porter ce dossier : va te faire aider dans une permanence de la Cimade, de la LDH ou d'RESF et ne t'inquiète pas...

Emaux

PS : Tu peux me contacter directement via Twitter : <https://twitter.com/Emaux>

Par **Emaux**, le **02/01/2013 à 22:47**

Bonsoir Mylène

Fait revenir ton conjoint sans attendre le visa longue durée qui n'est plus exigible. En revanche, il faut qu'il rentre légalement avec un visa tourisme (de 3 mois), par exemple... (Il faudra ultérieurement payer en préfecture une taxe relative à la délivrance du visa de régularisation de 220 €)

Tu peux faire ta demande à partir de 6 mois de vie commune (pas 6 mois après le mariage)... Il va falloir se battre pour que la préfecture ne considère pas le séjour en Tunisie comme « mettant les compteurs à zéro » et prenne bien en compte la date avérée (loyer, factures, etc aux 2 noms) du début de vie commune...

Il faudra venir tous les 2 faire la demande en préfecture et il n'est pas exclu qu'elle diligente une enquête (désagréable) sur l'authenticité de votre union...

Emaux

PS Tu ne m'as pas répondu sur ton département de résidence, aussi je ne peux t'aiguiller sur personne...

Par **Emaux**, le **03/01/2013** à **01:09**

Sur la durée d'obtention du visa longue durée, c'est très variable car ça dépend de la ± bonne disposition du consul de France en Tunisie : 3 mois, 6 mois parfois plus !

Le point positif, c'est que vous êtes DÉJÀ marié, donc on ne peut vous empêcher de le faire par un délai d'attente...

Dans le Tarn, tu peux essayer de prendre contact ici :

http://www.educationsansfrontieres.org/?page=contacts&id_rubrique=363

Courage !

Emaux

<https://twitter.com/Emaux>

Par **marie59**, le **09/01/2013** à **21:53**

Bonjour tout le monde,

Je suis désolée j'ai été absente un long moment j'étais à l'étranger pour le travail.

Cirius, en effet j'ai été à Lille, et je t'avoue que pendant + d'un an nous avons mon chéri et moi fait des dizaines d'aller retour à la préfecture d'ou l'on s'est fait prendre de haut, traité comme des moins que rien, pas un sourire, pas une explication (et c'était pas faute de notre côté d'être poli et souriants) etc... jusqu'au jour ou... on a fini par tomber sur une personne sympa au gichet qui lui a donné le rendez vous, c'est lors de ce rdv qu'on a enfin eu à faire à quelqu'un d'agréable... Tu sais avant ça, il s'est quand même bien fait avoir par une employée

qui lui a dit d'envoyer son dossier par courrier recommandé, il a passé des semaines à préparer un dossier béton, nuits blanches à rédiger sa lettre etc... pour qu'on apprenne finalement qu'en aucun cas on ne peut te demander d'envoyer un dossier, et que celui-ci n'a jamais été traité (on l'a su 4 mois plus tard, et entre deux il avait perdu son boulot)

Mylene, je te conseille fortement d'écouter les conseils d'Emaux qui m'a aussi bien aiguillée. Je pensais comme lui que tu pouvais te rapprocher de la CIMADE. Ton cas n'est pas un cas isolé, c'est courant, ils doivent savoir quels recours tu peux avoir.

Reste confiante et courageuse, c'est difficile je sais mais tu vois ça fini par payer...

Je ne sais pas très bien comment fonctionne ce forum, mais s'il y a une possibilité d'envoyer un message privé tu peux m'envoyer ton numéro je t'appellerai si tu as besoin qu'on discute.

De notre côté tout est ok, mon chéri a reçu son titre de séjour hier.

Merci Emaux pour tes conseils, merci à tous de votre soutien

Par **lisa92**, le **10/01/2013 à 15:10**

merci Marie pour ton témoignage, c'est rare de trouver des témoignages de personnes qui racontent la suite de leur démarche.

Je suis ravie pour vous 2, vous allez pouvoir bien commencer l'année, c'est super.

Je suis pacsée avec mon compagnon depuis un an et demi, il a fait une demande de titre de séjour VPF en septembre, nous avons reçu un courrier en novembre nous demandant de remplir une fiche "attaches familiales en France et à l'étranger" pour compléter le dossier. Mon compagnon a reçu un premier récépissé au moment du dépôt du dossier l'autorisant à travailler et un deuxième identique en décembre.

Je voudrais savoir comment cela se passe si la réponse est positive, on reçoit un courrier pour régler des taxes, est-ce qu'il y a un délai supplémentaire à attendre pour la fabrication de la carte ? Est-ce qu'il est nécessaire de passer une visite médicale à l'Ofii/ Anaem ?

J'espère que nous aurons une réponse positive et que celle-ci arrivera prochainement. Cela va faire 4 mois qu'on a déposé le dossier.

Par **Emaux**, le **10/01/2013 à 15:50**

Oui c'est au moment de la visite médicale que vous réglerez les taxes complémentaires... Ensuite, la carte sera envoyée par la Poste...

Emaux

<https://twitter.com/Emaux>

Par **marie59**, le **10/01/2013 à 22:12**

En effet en principe celà se passe comme ça mais pour nous ca a été assez différent:

_ rendez vous pour le dépôt de dossier le 12 novembre (il a donc eu un récépissé sans autorisation de travail)et règlement de 110e

_ courrier le 16 novembre pour lui demander de repasser à la prefecture avec moi pour signer une déclaration de vie commune et régler la somme de 220e

_ passage à la préfecture le 18 novembre ou on lui remet un titre de sejour avec autorisation de travail

_ 8 janvier (avant hier) il est repassé à la préfecture pour savoir s'ils avaient des infos quant à la date de réception de son TS et là ils lui ont dit qu'ils l'avaient et qu'il fallait qu'il repasse avec 330 euros de timbres fiscaux (bien sur il est repassé dans la demie heure) et ils lui ont remit le titre.

Meme pas 2 mois et pas de visite médicale. Tu dépends de quelle préfecture?

Il me semble aussi que le délai légal est de 4 mois et que passé ce délai tu peux considérer comme un refus implicite et faire appel de la décision (avec l'aide d'un avocat).

Courage, je sais que c'est difficile et qu'il y a de quoi devenir dingue, mais accrochez vous surtout!

Par **marie59**, le **10/01/2013** à **22:19**

Je pense que s'il a une autorisation de travail sur son récépissé c'est que sa demande est acceptée.

Il a essayé de passer à la prefecture pour en savoir plus?

Par **lisa92**, le **12/01/2013** à **13:57**

Merci pour vos réponses.

C'est vrai que c'est difficile, on va se renseigner auprès de la préfecture la semaine prochaine pour avoir plus d'informations.

La dernière fois en décembre, on y est allé car son récépissé de 3 mois allait bientôt se terminer, la préposé nous a remis un deuxième récépissé qui est valable jusqu'en mars sans nous donner plus d'informations concernant l'instruction du dossier. Une autre personne était à côté, elle avait perdue sa carte de séjour, il lui on remit un récépissé et lui ont dit qu'il faudrait qu'elle revienne chercher un 2ème récépissé lorsque celui-ci sera terminé. Je pense qu'il ont du retard dans le traitement des dossiers.

J'espère qu'on aura plus de renseignements la semaine prochaine. Je vous tiendrai informés. merci Beaucoup. Bonne continuation à vous tous.

Par **kiki044**, le **12/01/2013** à **17:35**

fait attention, apres sa regularisation il vas te quitte, il a servit de toi

Par **lisa92**, le **30/01/2013** à **10:27**

kiki tu ne peux pas généraliser comme ça sans connaître la personne, tu as peut-être eu une mauvaise expérience mais chaque cas est différent.

Nous sommes allés à la préfecture pour avoir des nouvelles, ils nous ont dit que le délai d'instruction du dossier était de 4 mois et que c'était normal, qu'il ne fallait pas que l'on s'inquiète, que l'on recevrait forcément une réponse par courrier et que cela ne devrait pas tarder.

Cela fait un peu plus de 2 semaines et toujours rien... c'est difficile mais inshallah j'espère que tout se passera bien pour nous.

Par **marie59**, le **04/02/2013** à **00:15**

bonjour lisa,

quand a-t-il déposé le dossier exactement? Est ce que tu sais si au delà du délai de 4 mois tu peux avoir un recours?

Par **Emaux**, le **04/02/2013** à **01:23**

Actuellement, les préfectures sont désorganisées par la circulaire que Valls a publiée le 28 novembre 2012 (bien qu'elle ne change pas grand chose...) De ce fait, les délais de traitement des dossiers se sont beaucoup allongés...

Pour l'instant, rien ne permet de penser que la réponse à Lisa92 sera négative, il vaut mieux attendre la réponse par écrit. Ce n'est que dans le cas d'une réponse négative, qu'il faudrait alors faire un recours (sous un mois)...

Si le délai de traitement traîne, il est toujours possible de venir faire renouveler le récépissé à son échéance afin « d'être couvert » et d'en profiter pour venir aux nouvelles...

Par **toctoc**, le **04/02/2013** à **10:14**

bonjour marie59 et ts et merci pour vos réponses

je suis en situation irrégulière depuis décembre 2011 et je souhaite demander une régularisation avec le pacs ! je sais que tous les cas ne sont pas les memes mais je garde espoir en lisant vos témoignages !

je suis pacsée avec mon copain français depuis aout 2011 et j'etais en situation régulière et je travaillais en cdi!

à ce jr j'ai rassemblé des preuves de vie commune depuis cette date

- relevés de compte joint depuis plus d'un an
- facture edf aux 2 noms
- assurance aux 2 noms
- impots de chacun à la meme adresse car on a opté cette année pour la déclaration séparée (plus avantageux pr nous)
- mon contrat de travail en cdi (mon entreprise a juste suspendu mon contrat mais je n'ai pas été licenciée)
- courriers reçus à l'adresse commune (à son nom + a mon nom)

je n'en ai pas plus car en situation irrégulière je ne reçois pas trop de courrier non plus

pensez vous que j'ai assez de documents en plus de mon emploi pour tenter ma chance? je dépends de la préfecture de bordeaux

merci pour vos réponses

Par **marie59**, le **04/02/2013** à **13:50**

Bonjour Toctoc,

Ton dossier me paraît déjà bien complet. Si tu regardes la liste de ce qu'à présenté mon conjoint il n'y avait pas plus de choses.

Je te souhaite vraiment que ça marche. Fais peut être le point avec une association (CIMADE ou autre) pour qu'ils te disent s'il te manque quelque chose.

N'hésite pas si besoin

Par **toctoc**, le **04/02/2013** à **14:51**

Merci pr ta reponse

Effectivement je me suis rapprochée de la cimade qui a apprécié mon dossier aonsi que mon parcours ..seulement kil m dise q j peux attendre encore un peu histoire d rajouter un ou 2 documents edf ou banque et qu'il y avait pas le feu ...chose que j ai trouvé bizar et a koi g répondu que c'est pas la joie d'etre en situation irréguliere. Si m dossier est ok j vois pas pkoï j vais continuer à prendre des risques ds l irregularité..

G aussi consulté une avocate bénévole qui m'a donné un avis favorable ..

Mais g peur marie59 car j veux juste éviter un autre refus et l tracas judiciaire..

G constitué tt mon dossier après avoir pris ts les renseignements auprès d l préfecture mais on entend telman d choses

Par **lisa92**, le **08/02/2013** à **14:51**

merci Emaux et Marie 59, Nous sommes retournés à la préfecture, Emaux a raison, en effet

depuis la nouvelle circulaire ils ont une affluence de demande et sont débordés, ils n'ont pas pu nous dire quand est que l'on aura une réponse. Nous avons déposé le dossier en septembre, en novembre ils nous avaient demandé un papier supplémentaire que l'on avait apporté en main propre et apparemment ils l'ont perdu, ce qui bloquerait notre dossier, ils doivent nous rappeler pour nous dire si ils ont bien le papier ou si il faut leur fournir de nouveau (c'est la liste des attaches familiales en france et à l'étranger).

Le préposé était très aimable, il nous a expliqué que le préfet n'avait pas encore signé, une fois que cela sera fait, mon compagnon devrait revenir pour signer un papier de visite médicale, en suite il sera convoqué à cette visite médicale puis la carte de séjour sera faite ensuite. Il nous a pas parlé de la possibilité d'une oqtf ou de l'éventualité d'un refus, on a l'impression que la réponse serait plutôt favorable mais on ne sait absolument pas combien de temps nous devons encore attendre. Il a proposé de nous refaire un récépissé mais celui que l'on a est encore valable 1 mois.

Par **lisa92**, le **08/02/2013 à 15:12**

Toctoc ton dossier me paraît bien, nous n'avons pas plus de justificatifs lorsque nous avons déposé le dossier. Après chaque préfecture agit différemment. Tu peux te renseigner auprès de ta préfecture pour savoir si elle demande 1 an 2 ou 3 ans de vie commune et/ ou si elle demande 1 an de pacs. Si elle demande 1 an de vie commune, je pense que tu peux déposer le dossier. C'est que j'avais fait pour mon compagnon. Tu peux également faire un bordereau (liste de tous les documents que tu vas fournir avec leur date).

J'espère que tu auras une réponse favorable. Après les délais de réponses peuvent être plus ou moins longs, nous sommes tjs dans l'attente.

Par **toctoc**, le **08/02/2013 à 17:08**

Merci lisa92 pour ta réponse et ton encouragement

On s'est rapproché de la préfecture et ils acceptent 1 an de vie commune. L'agent à la préfecture nous a expliqué la démarche et la liste de pièces à fournir sur 1 an.. Etant ds une petite commune on nous a demandé de déposer le dossier à la mairie et sur place on a signé une attestation de vie commune. Mtnant j'aten. je n'ai pas eu de récépissé mais une attestation de depot de dossier

Lisa92 j'ai aussi rempli un document pour les attaches familiales en france et au pays. Mes parents étant o pays je ne sais pas si cela me portera préjudice ds m dossier..g du oci donner une copie de mon ancien titre de séjour..

Voilà où j en suis et j'espère que ça passera..c pas du tt évident

Par **lisa92**, le **08/02/2013 à 19:35**

toctoc, pour mon compagnon c'est pareil toute sa famille quasiment est au Maroc il a juste 1 frère en Europe, on avait peur aussi que ça porte préjudice mais je ne sais pas du tout si ça compte beaucoup dans la décision. C'est vrai que c'est pas évident c'est beaucoup de stress

mais bizarrement c'est plus moi qui stress que mon compagnon. je pense vraiment que tu as un bon dossier, tu as des preuves de ta bonne intégration (ton travail), tu as déjà eu un titre de séjour... et puis la nouvelle circulaire parle du pacs en disant qu'il faut bien tenir compte des anciennes circulaires donc il faut espérer que tout se passe bien. Peut-être qu'ils te recontacteront pour venir chercher un récépissé, mais je ne sais pas si toutes les préfectures en donne lorsque le dossier est complet. Je te tiendrai au courant de la suite dès qu'on aura des nouvelles. Bon courage

Par **toctoc**, le **08/02/2013** à **20:30**

Lisa92 pas de souci je donnerai des nouvelles dès que j'en ai et hésite pas si tu as une question..bn courage a toi oci et tous ceux ki connaissent cette galère

Par **toctoc**, le **04/03/2013** à **13:21**

Bjr à ts!

Lisa92 avez vous du nouveau concernant la carte de votre compagnon? Moi je n'ai pas de nouvelles depuis le depot! Même pas d'invitation pour prendre un récépissé! C dur tt xa

Par **Emaux**, le **04/03/2013** à **19:20**

Bonsoir Toctoc,

N'hésite pas à retourner à la préfecture pour renouveler ton récépissé, s'il arrive à l'échéance : on pourrait te reprocher de ne pas l'avoir fait ;-)

Tu en profiteras pour demander des nouvelles de ton dossier...

Emaux

<https://twitter.com/Emaux>

Par **lisa92**, le **06/03/2013** à **14:13**

Bonjour Toctoc,

Mon compagnon a reçu une lettre du préfet aujourd'hui lui indiquant que sa demande de carte de séjour était acceptée, et qu'il allait recevoir une convocation pour la visite médicale.

Amdoullah nous sommes soulagés, mais tu sais ça a pris du temps, cela va faire 6 mois qu'on a fait la demande et notre dossier n'était pas mieux que le tiens. Alors ne t'inquiètes pas, il faut juste de la patience et tout se passera bien. Pour le récépissé, normalement il devrait t'en donner un mais certaines préfectures ne le font pas, cela ne veut pas dire que la réponse sera négative. Il faut juste que tu sois patient, et j'espère que tout se passera bien comme pour nous. Bon courage et tiens nous au courant.

Par **toctoc**, le **06/03/2013** à **23:59**

Bonjour à tous et merci à EMAUX pour ta reponse.je vais voir avc mon compagnon pr kon se rapproche de la préfecture.

Lisa92 suis super ctente pr vous et votre copain. Xa donne du courage à ceux ki attendent encore. Jesper avoir une reponse oci d ici là.

Je donnerai des news

Bon courage à ts et à moi meme

Par **toctoc**, le **31/03/2013** à **01:25**

Bjr a ts

Je viens donner des nvelles de mon dossier.. Klk chose d'étonnant!! On a reçu ce jour la visite de la police ki venait verifier notre communauté de vie à la demande de la préfecture!!! Je croyais que xa se faisait qu' en cas de mariage! J ai fait une demande de régularisation par le pacs! On a un rdv o poste demain dimanche jour de pâques! Je n ai aucune idée de ce qui va se passer! Je serai ptetre arrêter! Bref entre l incompréhension et la peur j sais trop koi faire.

Vs en pensez koi????i

Merci pr vos reponses

Par **lisa92**, le **03/04/2013** à **21:46**

Bonjour TocToc,

comment s'est passé ton rendez-vous au commissariat de police ?

c'est vrai que j'avais déjà entendu ce genre de procédure dans le cas d'un mariage mais c'est la première fois dans le cas d'un pacs.

J'espère que tout va bien se passer pour toi, est que tu avais reçu un récépissé de la préfecture.

Bon courage, tiens moi au courant de la suite et j'espère que l'on pourra t'aider.

Par **lisa92**, le **03/04/2013** à **21:49**

Bonjour LOLO94260A,

la convocation à l'ofii est très bon signe, cela signifie qu'il va passer une visite médicale et normalement cela veut dire que sa demande a été acceptée et qu'il pourra être régularisé. La convocation peut prendre un peu de temps, 2 à 3 mois cela dépend des ofii.

Bonne continuation pour la suite, est qu'on vous a demandé de payer qqchse ?

Par **lisa92**, le **03/04/2013** à **21:52**

Lors de son rendez-vous à l'ofii, il va passer une visite médicale, et ensuite il pourra obtenir sa carte de séjour soit de la préfecture soit de l'ofii, vous pouvez aller vous renseigner à la préfecture directement si vous le pouvez. Mais ton mari ne doit pas s'inquiéter sa situation est en bonne voie et en plus il a un récépissé.

Par **toctoc**, le **04/04/2013** à **16:21**

Bonjour a tous!!

Merci pour ta reponse lisa92

Je n'ai tjrs pas été invitée pour prendre un récépissé! Je me suis présenté au commissariat! L'agent a été aimable et m'a posé plein de questions sur ma vie en france et ma vie avec mon copain... Mon copain a eu les memes questions ..on a été rexu séparément! L'agent m 'a dit que ma régularisation etait en de bonnes voies! Ms je ne suis pas du tt rassuré ms bn je m dit que mon dossier est en cours d etude! Voilà!
Bn courage à tous

Par **Emaux**, le **05/04/2013** à **11:51**

Bonjour,

@LOLO94260A Normalement, la convocation à l'Offi doit mentionner les pièces à apporter (Passeport, EdF, etc) et les taxes à acquitter : sauf erreur de 340€.

Il peut mentionner son intervention chirurgicale, ce n'est pas un problème...

À ce stade le dossier de régularisation est accepté :-))

@toctoc Même s'il est irrégulier de ne pas recevoir un récépissé de demande de titre, il me semble que tu avais reçue une attestation de dépôt de dossier.

L'enquête sur la nature de vos liens est hélas habituelle maintenant que la police pourchasse les mariages et pacs, dit gris ou blanc...

Ton dossier est en bonne voie.

Emaux

<https://twitter.com/Emaux>

Par **toctoc**, le **25/05/2013** à **13:14**

Bjr à ts!! Lisa92,Emaux,Marie59.....

Bne nouvelle!!!!!!

G rexu hier la reponse favorable de la préfecture... Ouf!!!!.je dois aller chercher mon

récépissé!! Ensuite attendre le rdv à l'ofii... Par contre y a pas mal de taxes... Ms suis ctente et enfin sortir sans crainte!! Libre!!

Merci à vs ts pour le soutien et les reponses.

Par contre cbien de temps dois je patienter pour avoir réellement la carte?????

Par **Ley22**, le **25/06/2013 à 02:27**

Bonjour . Je suis contenté de lire toutes ces issues favorables car j'ai moi mm été régularisée par le pacs il y a mtn 3 ans . La question que je voudrais poser aujourd'hui concerne une amie qui ne dépend pas de la même préfecture que moi, je n'ai pas trop compris la démarche a suivre de sa préfecture (Nogent sur Marne) qui lui demande d'envoyer son dossier par recommandé avec AR alors qu'elle s'est présentée au guichet un matin avec son compagnon (pacsé) . Elle est arrivée en France en 2011 avec un visa touriste pour vivre avec lui sachant qu'ils sont ensemble depuis 2007 .

Par **kad75**, le **06/10/2013 à 12:57**

bonjour marie jai lu ton témoignage je suis dans la meme situation que votre coupin et Jai besoin de vous conseil svp voila je suis algérien jai entre en France 2003 comme étudiant jai plus de papier depuis 2007 je vis avec une française depuis 2008 jai pacse avec elle depuis mai 2013 le problème je ne pa bcp de preuves a nous deux nom jai edf mais ces des échéanciers on a aussi un compte bancaire a nous deux nom depuis 5 mois et jai des compte bancaire les impôts a mon nom et jai une promesse d'embouche je voulez savoir est ce que je peu déposer mon dossier avec ces pincés la j'attend votre réponse merci d'avance

Par **issy**, le **13/01/2014 à 16:56**

Bonjour, tout d'abord ça fait plaisir de lire tous vos témoignages, a croire qu'il y a toujours une solution a tout...j'aimerais vous raconter mon histoire car j'ai besoin d'aide ou de conseils, en situation irrégulière, je me suis mariée au mois de juillet 2013, donc 6 mois, avec mon mari, on a vécu pendant un an ensemble et comme preuve on a l'edf, l'assurance, l'impot, malheureusement on a pas pu ouvrir un compte commun car les banques réclament un titre de séjour, pareil pour l'affiliation sécu, que pensez-vous de ses preuves?ne seront-ils pas suffisant pour la prefecture?merci de votre conseil et orientation (on depend de la sous-prefecture de boulogne-billancourt) merci a tous

Par **chanceux**, le **17/01/2014 à 16:12**

Bonjour à tous et merci pour vos temoignages.

merci spécial à meaux.

Mon histoire est differente.

je suis arrivé en france en Fevrier 2011 avec un visa touriste de un mois. Depuis je suis en

situation irrégulière. J'ai fait pas mal de petits boulots mais je n'ai pas de fiches de paie. Cela fait 3 ans que je suis présent en France. J'ai 3 avis d'impôt sans revenu, 3 cartes d'AME. J'ai vécu 1 an 4 mois avec ma copine française chez ma soeur ses courriers le prouvent. Mais on n'est pas pacsé et on n'a pas de facture EDF ou bail appart à notre nom en commun. Elle vit dans un foyer aujourd'hui. Comment faire pour monter un bon dossier pour une régularisation en préfecture? J'ai besoin d'aide. Merci de me répondre

Par **fortinbras**, le **26/01/2014** à **00:57**

une régularisation pour le travail me paraît inutile car vous n'avez pas de fiches de paie. Pour une VFP vous n'êtes ni mariés toi et ta copine, ni paxé. Ça aussi ça ne va pas marcher. Marie toi au pax toi, c'est ta seule solution à mon avis.

Par **MAHDOUCH**, le **26/01/2014** à **17:09**

Bonjour à toute est à tous ,

Je suis tunisien entré en France d'une façon régulière parent d'un enfant français , je suis marié à une française aussi , je rdv le 5 février pour une première demande de titre de séjour après 6 mois d'attente , je tous qu'il faut comme preuve de vie commune et contribution à l'entretien de ma fille depuis quelle est née. mes questions sont les suivantes :

- est-ce que le premier récépissé que je vais avoir me permettra de travailler si je fais une demande en étant parent d'enfant français , et si ça change d'une préfecture à l'autre ? (moi c'est la préfecture de Paris)
- est-ce que je peux déposer mon dossier pour le deux cas (parent d'enfant français et conjoint d'un français)
- est-ce que quelqu'un entre vous a vécu cette situation ?

Merci d'avance

ici pour répondre ...

Par **chanceux**, le **28/01/2014** à **14:37**

Merci fortinbras pour ton conseil

Par **MAHDOUCH**, le **05/02/2014** à **22:11**

salut

juste pour vous dire , que j'étais à la préfecture aujourd'hui et la dame très gentille m'a dit "c'est bon vous avez votre titre de séjour " je u droit à un récépissé avec autorisation de travailler , je déposé mon dossier en étant parent d'enfant français, et mon titre de séjour sera prêt dans deux moi maximum
bon courage à vous

Par **fortinbras**, le **06/02/2014** à **02:35**

félicitation mahdouch et bonne chance.

Par **MAHDOUCH**, le **06/02/2014** à **12:24**

MERCI BIEN

Par **mimo06**, le **09/02/2014** à **13:37**

Bonjour Maître,
j'ai reçu un oqtf le 20/05/2013 après un recépissé de 4 mois pour une demande de régularisation après 5 ans de présence en France, mais j'ai fait un recours le lendemain, je me suis marié avec ma conjointe française le 23/11/2013 ET la je suis en Tunisie pour faire la demande de visa conjoint, je voulais savoir si ma demande sera acceptée par le consulat et dans combien de temps svp. Merci

Par **s.amali**, le **16/02/2015** à **18:31**

bonjour, mon mari et moi-même sommes Sri Lankais, j'ai la carte de 5 ans et mon mari et moi rentrons en France de façon régulière avec un visa d'Italie en mai 2013 nous sommes mariés en juillet 2013, il travaille à un contrat en CDI comment faire pour le régulariser ?
merci d'avance pour votre aide
Stephanie